



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

GUIDE ÉTUDIANT

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

À L'INTENTION DE LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE DE
2^E CYCLE

CHEMINEMENT DE TYPE COURS

Automne 2020

MOT DE BIENVENUE

Respectivement à titre de vice-doyen et à titre de directeur du programme de maîtrise, et au nom de toutes nos collègues et de tous nos collègues de la Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP), c'est avec plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue.

Entreprendre un programme de maîtrise et surtout, le mener à terme avec succès, constitue un projet d'envergure qui doit absolument rassembler un certain nombre de conditions gagnantes, notamment l'engagement au plan académique, professionnel et personnel, tant de la part de l'étudiante et de l'étudiant que de la directrice ou du directeur des travaux.

Ce guide des études a été élaboré **pour le cheminement de type cours** à titre d'outil de référence pour les étudiantes et les étudiants, mais aussi pour les membres du corps professoral. Tenu à jour régulièrement, il devrait répondre à leurs interrogations et les accompagner tout au long du programme d'études à la maîtrise.

Bon succès!

Alain Delisle, Ph. D.

Vice-Doyen

Faculté des sciences de l'activité physique

Pierre-Michel Bernier, Ph. D.

Directeur du programme de maîtrise

Faculté des sciences de l'activité physique

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
Éthique et code de vie.....	5
1. Programme de maîtrise avec cheminement de type cours en sciences de l'activité physique offert à la FASAP.....	6
1.1. Description sommaire du programme.....	6
1.2. Objectifs du programme.....	6
1.2.1. Objectifs généraux.....	6
1.2.2. Objectifs spécifiques pour le cheminement de type cours :.....	7
1.3. Compétences visées et finalités de formation.....	7
1.4. Durée des études.....	7
1.5. Structure du programme.....	8
1.6. Activités pédagogiques (AP).....	9
1.7. Étapes chronologiques d'un dossier étudiant à franchir pendant le parcours de formation en cheminement de type cours.....	10
1.8. La recherche à la FASAP.....	13
1.8.1. Intervention éducative en activité physique et santé (IEAPS).....	13
1.8.2. Kinésiologie, santé et vieillissement (KSV).....	13
1.8.3. Neuromécanique et ergonomie (NERG).....	14
2. Membres du corps professoral de la FASAP habilités à diriger des étudiantes et des étudiants dans ce programme de maîtrise.....	14
3. Calendrier en vigueur à la FASAP applicable à ce programme.....	15
4. Services offerts à la FASAP.....	15
4.1. Services informatiques.....	15
4.2. Crédits d'impression et postes informatiques.....	15
4.3. Bureaux de travail.....	16
4.4. Salon des étudiants gradués.....	16
4.5. Mesures d'accommodement.....	16
5. Comités facultaires pertinents pour la maîtrise.....	17
5.1. Comité de programme.....	17

5.1.1. Membres de ce comité pour l'année 2020-2021.....	17
5.2. Comité des études supérieures :	17
5.2.1. Membres de ce comité pour l'année 2020-2021 :	17
6. Foire aux questions	18
Index	22
Annexe 1.....	23
Les politiques, normes, directives, procédures et règlements :	23
Politiques en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :	23
Règlements en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :	23
Directives, normes et procédures en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :	23
Autres documents pertinents à consulter tout au long du parcours de formation :	23
Annexe 2.....	24
Grilles de conception du parcours de formation pour le cheminement de type cours selon la concentration choisie	24
Annexe 3.....	28
Plan d'activité pédagogique d'un essai	28

INTRODUCTION

Ce guide des études du programme de maîtrise **en cheminement de type cours** se veut une aide pour l'étudiante et pour l'étudiant, mais ne se substitue pas aux politiques, normes, directives, procédures et règlements de l'Université de Sherbrooke de même qu'aux documents complémentaires analogues de la FASAP actuellement en vigueur (voir l'annexe I pour la liste de ces documents pertinents).

Le but de ce guide est essentiellement de fournir des informations consolidées pour favoriser une meilleure intégration de l'étudiante et de l'étudiant dans le parcours de son projet d'études de deuxième cycle à la FASAP et particulièrement pour faciliter l'établissement de son plan de formation dans le programme de maîtrise avec un cheminement de type cours.

Comme la version électronique de ce guide est toujours disponible sur le site de la FASAP https://www.usherbrooke.ca/fasap/fileadmin/sites/fasap/Etudiants/Documents/Guides_et_normes, dans un souci de préservation de l'environnement et d'une préoccupation de développement durable, il est conséquemment souhaitable de n'imprimer que les pages dont vous aurez vraiment besoin.

En terminant et dans une optique d'amélioration continue, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions au sujet de ce nouveau guide de manière à pouvoir le bonifier et encore mieux l'adapter ainsi à vos besoins. Les personnes concernées par vos propos et leurs coordonnées apparaissent à la fin de la section intitulée [Foire aux questions](#).

ÉTHIQUE ET CODE DE VIE

La FASAP désire contribuer à former de meilleures personnes, mais aussi de meilleures professionnelles et de meilleurs professionnels en sciences de l'activité physique. Le développement d'une conscience éthique teinte les divers programmes de formation à la FASAP. Cette conscience éthique est basée sur trois valeurs fondamentales auxquelles la FASAP réfère et qui lui semblent importantes : l'engagement, le respect et l'excellence collective. Par ailleurs, cette conscience éthique s'appuie sur des principes qui justifient les actions conséquentes. En ce sens, chaque personne membre de la FASAP est invitée à s'engager activement dans un processus personnel, académique et professionnel de responsabilisation. Il est donc de la responsabilité de chaque étudiante et de chaque étudiant de s'approprier [la mission et la vision de la FASAP, mais surtout ses valeurs de référence](#) qui orientent les actions facultaires.

1. PROGRAMME DE MAÎTRISE AVEC CHEMINEMENT DE TYPE COURS EN SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OFFERT À LA FASAP

Directeur : Pierre-Michel Bernier, Ph. D.
Professeur
819 821-8000 poste 62731
819 821-7970 (télécopieur)
Pierre-Michel.Bernier@USherbrooke.ca

1.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME

Nombre de crédits :	45
Régime des études :	Régime régulier à temps complet et à temps partiel
Dates limites pour déposer une demande d'admission :	1 ^{er} juin (pour le trimestre d'automne) 1 ^{er} novembre (pour le trimestre d'hiver)
Grade :	Maître ès sciences. M. Sc.
Programme offert au :	Campus principal de Sherbrooke
Condition générale d'admission :	Détenir un grade de 1 ^{er} cycle en kinésiologie, en éducation physique ou toute autre formation jugée équivalente.
Condition particulière d'admission :	Avoir maintenu au 1 ^{er} cycle une moyenne cumulative de 2,7 dans un système de notation dont la note est de 4,3 ou avoir obtenu des résultats académiques jugés équivalents.

1.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

1.2.1. Objectifs généraux

- Développer ses aptitudes d'analyse, de synthèse et de jugement critique;
- Approfondir et élargir ses connaissances afin de mieux comprendre l'être humain en mouvement, le mouvement qu'il produit, son apprentissage et les modes d'intervention qui le favorisent;
- Augmenter ses connaissances relatives à différentes méthodes et techniques de recherche et apprendre à les utiliser.

1.2.2. Objectifs spécifiques pour le cheminement de type cours :

- Acquérir des méthodologies rigoureuses appropriées aux situations de pratique professionnelle et aux clientèles étudiées;
- Intégrer ses connaissances et ses méthodologies à l'étude de problématiques professionnelles;
- Améliorer ses aptitudes à la pratique professionnelle auprès de diverses clientèles en situation d'activité physique.

1.3. COMPÉTENCES VISÉES ET FINALITÉS DE FORMATION

- Exercer un regard critique par rapport à la littérature scientifique, professionnelle et populaire dans le secteur des sciences de l'activité physique;
- Réaliser des observations, analyses appropriées sur le terrain, dans le domaine des sciences de l'activité physique;
- Planifier, réaliser et évaluer des interventions préventives, correctives et éducatives dans divers milieux des sciences de l'activité physique, en justifiant ses choix en matière de programmation, réalisation et évaluation;
- Communiquer oralement et par écrit les produits de la recherche scientifique ou d'autres réalisations, dans le domaine des sciences de l'activité physique, auprès d'auditoires variés;
- Éduquer, informer et promouvoir de saines habitudes de vie;
- Assurer un rôle de personne-ressource dans divers milieux de la pratique professionnelle en sciences de l'activité physique.

Également, nous vous invitons à consulter les [finalités de formation](#) applicables à un programme de maîtrise à l'Université de Sherbrooke, énoncées dans le *Règlement des études* (Règlement 2575-009).

1.4. DURÉE DES ÉTUDES

Tel que le [Règlement des études](#) le stipule, la durée des études est la période au terme de laquelle l'étudiante ou l'étudiant doit avoir satisfait à toutes les exigences de son programme d'études incluant, le cas échéant, le dépôt initial de sa production de fin d'études (essai). Le tableau qui suit présente la durée maximale des études pour un programme de maîtrise avec cheminement de type cours, selon le régime d'inscription. Ces durées fixent la limite permise de la durée des études, mais il est évidemment souhaitable que cette durée soit plus courte.

Maîtrise de type cours (45 crédits)	Temps complet	Temps partiel	Alternance Temps complet – Temps partiel
	9 trimestres/3 ans	18 trimestres/6 ans	15 trimestres/5 ans

1.5. STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise en cheminement de type cours à la FASAP permet un cheminement dans trois concentrations :

1. **Intervention éducative en activité physique et santé (IEAPS)**
2. **Kinésiologie, santé et vieillissement (KSV)**
3. **Neuromécanique et ergonomie (NERG)**

Ces trois concentrations sont alignées avec les axes stratégiques de recherche développés à la FASAP et présentées plus en détail à la section 1.8 La répartition des activités pédagogiques obligatoires à option et au choix pour chacune des trois concentrations est présentée à la figure 1. Le trimestre auquel chaque activité pédagogique est habituellement offerte est également présenté.

Il est à noter que plusieurs activités pédagogiques du programme sont offertes de manière tutorale. Une activité tutorale est une activité pédagogique à laquelle doit s'inscrire l'étudiante ou l'étudiant et qui s'effectue **sur une base individuelle** sous la supervision pédagogique d'une personne membre du corps professoral. Ces activités pédagogiques sont également identifiées à la figure 1.

Toute activité pédagogique de nature tutorale doit faire l'objet d'une inscription en remplissant le formulaire « [Inscription à une activité pédagogique tutorale](#) » situé sur le site de la FASAP en cliquant sur l'onglet « Étudiants ».

Toute activité pédagogique au choix, offerte hors de la FASAP, doit aussi faire l'objet d'une inscription en remplissant le formulaire « [Inscription à une activité pédagogique au choix \(hors-FASAP\)](#) » également situé au même endroit sur le site de la FASAP.

1.6. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES (AP)

Intervention éducative en activité physique et santé	Kinésiologie, santé et vieillissement	Neuromécanique et ergonomie
<p><u>Obligatoires tronc commun (3 crédits)</u> EPK 804 Méthodes d'investigation (3 cr.)</p>	<p><u>Obligatoires tronc commun (3 crédits)</u> EPK 804 Méthodes d'investigation (3 cr.)</p>	<p><u>Obligatoires tronc commun (3 crédits)</u> EPK 804 Méthodes d'investigation (3 cr.)</p>
<p><u>Activités obligatoires (15 crédits)</u> EPK 810 Activité d'application I (3 cr.) EPK 811 Activité d'intégration I (3 cr.) EPK 813 Essai (6 cr.) EPK 870 Sém. en intervention en act. Phys. (3 cr.)</p>	<p><u>Activités obligatoires (27 crédits)</u> EPK 808 Séminaire de lecture I (2 cr.) EPK 809 Séminaire de lecture II (2 cr.) EPK 810 Activité d'application I (3 cr.) EPK 811 Activité d'intégration (3 cr.) EPK 827 Méth. statistiques (3 cr.) EPK 861 Méthodo. Éval. Vieilliss (2 cr.) EPK 862 Vieilliss. Syst. Endo. (1 cr.) EPK 863 Vieilliss. Syst. Cardio (1 cr.) EPK 864 Vieilliss. Syst. Nerveux (1 cr.) EPK 865 Vieilliss. Syst. Muscul. (1 cr.) EPK 890 Essai (8 cr.)</p>	<p><u>Activités obligatoires (24 crédits)</u> EPK 808 Séminaire de lecture I (2 cr.) EPK 809 Séminaire de lecture II (2 cr.) EPK 810 Activité d'application I (3 cr.) EPK 811 Activité d'intégration (3 cr.) EPK 827 Méth. statistiques (3 cr.) EPK 880 Neuromécanique (3 cr.) EPK 890 Essai (8 cr.)</p>
<p><u>Activités à option (3 crédits)</u> EPK 827 Méthodes statistiques (3 cr.) EPK 826 Méthodes qualitatives de recherche (3 cr.)</p>		<p><u>Activités à option (9 crédits)</u> EPK 823 Électrom. : force et fatigue musc. (3 cr.) EPK 881 Bioméc. du mov. humain (3 cr.) EPK 882 Trait. et visualisation de données (3 cr.) EPK 883 Analyse de postes de travail (3 cr.) EPK 884 Modél. Neuromusculos. (3 cr.) EPK 885 Contrôle sensorimoteur (3 cr.)</p>
<p><u>Activités au choix (24 crédits)</u> EPK 833 Superv. Act. Phys. (3 cr.) EPK 834 Individual. l'interv. act. phys. (3 cr.) EPK 845 Aspects nutri. act. Phys. (3 cr.) EPK 871 Int. act. phys. (3 cr.) EPK 872 Apprendre sit. d'act. phys. (3 cr.) EPK 856 Lectures dirigées (3 cr.) EPK 857 Activité d'application II (3 cr.) EPK 858 Activité d'intégration II (3 cr.) EPK 859 Projet d'études individuel (3 cr.)</p>	<p><u>Activités au choix (15 crédits)</u> EPK 856 Lectures dirigées (3 cr.) EPK 857 Activité d'application II (3 cr.) EPK 858 Activité d'intégration II (3 cr.) EPK 859 Projet d'études individuel (3 cr.) EPK 835 Éval. Compos. Cap. Cardio. (3 cr.) EPK 837 Kinésiologie clinique (3 cr.)</p>	<p><u>Activités au choix (24 crédits)</u> EPK 856 Lectures dirigées (3 cr.) EPK 857 Activité d'application II (3 cr.) EPK 858 Activité d'intégration II (3 cr.) EPK 859 Projet d'études individuel (3 cr.)</p>
Offert à l'automne	Offert à l'hiver	Activité tutorale
	Automne et hiver	

Figure 1. Activités pédagogiques offertes dans chacune des trois concentrations et présentées selon le trimestre dans lequel elles sont habituellement offertes, tutorales ou non.

1.7. ÉTAPES CHRONOLOGIQUES D'UN DOSSIER ÉTUDIANT À FRANCHIR PENDANT LE PARCOURS DE FORMATION EN CHEMINEMENT DE TYPE COURS

Le tableau qui suit est présenté comme outil de travail afin de vous aider à cheminer efficacement en franchissant systématiquement toutes les étapes importantes de votre parcours de formation en cheminement de type cours. N'hésitez pas à le consulter de manière régulière.

Étapes à franchir chronologiquement	Quand et/ou comment	Personnes responsables à chaque étape	Informations complémentaires
1. Identification d'une direction des travaux pour son programme d'études de maîtrise	Le plus tôt possible en début de parcours, mais au plus tard à la fin du premier trimestre d'études	L'étudiante ou l'étudiant avec l'approbation de la personne membre du corps professoral qui agira à titre de directrice ou de directeur des travaux	Direction des travaux assumée seulement <u>par une personne membre du corps professoral de la FASAP</u> . <u>Une professeure associée ou un professeur associé</u> peut s'investir pour une codirection ou encore pour l'évaluation interne dans un jury, mais ne peut habituellement pas agir seule ou seul à la direction.
2. Inscription <u>à chaque activité pédagogique</u> du parcours de formation	Au moment où la FASAP invite à l'inscription, généralement un mois avant le début d'un trimestre pendant tout le parcours de formation	L'étudiante ou l'étudiant	Toute activité pédagogique, <u>même de nature tutorale</u> , doit faire l'objet d'une inscription. (Le formulaire <u>Inscription à une activité pédagogique tutorale</u> est disponible en ligne.)
3. Établissement et ratification d'un <u>plan de formation</u> avec mise à jour périodique recommandée (plan de formation et grille de conception du parcours de formation en annexe du plan)	Le plus tôt possible, mais au plus tard au moment où le choix des activités pédagogiques pour le deuxième trimestre d'études est approuvé par la direction des travaux de l'étudiante ou de l'étudiant	L'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux	Une copie de ce plan de formation ratifié et une copie du <u>dossier détaillé de l'étudiante et de l'étudiant</u> complété doivent être déposées au bureau de la commis aux affaires académiques : etude-sup.fasap@usherbrooke.ca
4. Obtention des approbations requises en matière d' éthique (recherche avec sujets humains) si c'est applicable.	Consulter préalablement la direction du programme	L'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux	Si applicable, le certificat d'éthique obtenu doit être annexé à l'essai au plus tard lors du dépôt final.
5. Constitution d'un jury pour l'évaluation de l'essai	Jury composé de deux personnes : Directrice ou directeur des travaux et membre interne ou externe à la FASAP	L'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux	Le nom de chaque membre du jury doit préalablement être approuvé par le directeur du programme : (Pierre-Michel.Bernier@usherbrooke.ca).
6. Identification des coordonnées provisoires (date et heure) de la présentation publique de l'essai, s'il y a lieu	Possible seulement si présentation publique désirée conjointement par l'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux	L'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux	Transmettre l'information à la commis aux affaires académiques etude-sup.fasap@usherbrooke.ca qui se chargera d'effectuer la réservation d'un local approprié (visioconférence ou non selon ce qui sera demandé).

7. Dépôt initial	Essai déposé en version électronique en formats Word et PDF (respectant les normes de présentation en vigueur à la FASAP) après approbation de la personne directrice des travaux	L'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux	Dépôt initial (formats Word et PDF) effectué par courriel à l'attention de la commis aux affaires académiques : etude-sup.fasap@usherbrooke.ca L'inscription de l'étudiante ou de l'étudiant est placée en évaluation <u>si le dépôt initial s'effectue avant : 15 septembre/21 janvier/21 mai.</u>
8. Diffusion de la documentation de travail aux membres du jury	Essai déposé + formulaire Évaluation de l'essai	La commis aux affaires académiques	Version papier acheminée sur demande de toute personne membre du jury.
9. Acheminement des résultats de l'évaluation de l'essai	Formulaire d'évaluation dûment complété (période accordée au jury de vingt [20] jours ouvrables pour remettre leur évaluation et demande de corrections mineures ou majeures, s'il y a lieu. Si la période d'évaluation comprend la période des Fêtes, le délai est de trente [30] jours ouvrables et de quarante [40] jours ouvrables pendant la période estivale de vacances annuelles.)	Chaque membre du jury	Copies à acheminer par courriel à l'attention de la commis aux affaires académiques pour la direction de programme et pour la direction des travaux : etude-sup.fasap@usherbrooke.ca
10. Invitation à la présentation publique, s'il y a lieu		La direction du programme de maîtrise	Le recrutement de la présidence du jury est de la responsabilité de la direction des travaux.
11. Présentation publique de l'essai, s'il y a lieu	Possible seulement si présentation désirée conjointement par l'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux	L'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux et la présidence du jury	Pour réserver un local en prévision de la présentation publique : etude-sup.fasap@usherbrooke.ca Si la présentation publique de l'essai est souhaitée, voici les informations à fournir à la <u>direction du programme de maîtrise</u> (Pierre-Michel.Bernier@usherbrooke.ca) <u>au moins deux semaines avant la tenue de l'évènement</u> : <ol style="list-style-type: none"> 1. Nom de l'étudiante ou de l'étudiant 2. Matricule étudiant 3. Titre de la présentation 4. Noms des deux membres du jury et rôle respectif occupé par chaque membre de ce jury 5. Nom de la présidence du jury 6. Date, heure et lieu de la présentation publique Il est possible, si disponible, de réserver l'une des deux salles de visioconférence (A1-102 pour environ 10 personnes ou A1-228 pour environ 40 personnes) pour la tenue d'une présentation publique dans le cas où, par exemple, une personne membre du jury se trouve exceptionnellement à l'extérieur de la région de l'Estrie.

<p>12. Dépôt final¹ (maintenant en version numérique)²</p>	<p>Au plus tard huit (8) semaines après la réception du dernier rapport d'évaluation accompagné du formulaire « Autorisation du dépôt final (essai) »</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux</p>	<p>Obtenir préalablement l'autorisation de sa direction des travaux pour pouvoir effectuer le dépôt final.</p> <p>Dépôt final effectué en version numérique en format PDF à la commis aux affaires académiques : etude-sup.fasap@usherbrooke.ca</p> <p><u>Si l'essai s'est mérité une mention d'excellence de la part des deux membres du jury</u>, l'essai peut également être déposé sur la plateforme institutionnelle Savoirs UdeS.</p> <p>Lors du dépôt de l'essai sur la plateforme Savoirs UdeS, l'étudiante ou l'étudiant ne doit pas oublier de convertir le fichier PDF en format PDF/A (procédures inscrites sur cette plateforme).</p> <p>Seulement si désirée par l'étudiante ou l'étudiant, toute copie en version papier à relier officiellement, selon le gabarit institutionnel en vigueur, doit aussi être déposée en version papier imprimée, recto verso non reliée lors de ce dépôt final au bureau (A8-202) de la technicienne en administration.</p> <p>Tous les frais de reliure (25 \$ pour chaque copie à relier) sont payables lors du dépôt final en argent comptant ou par chèque personnel émis à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.</p> <p>Les délais de production de reliure sont généralement de quelques semaines. La FASAP avisera l'étudiante ou l'étudiant dès la réception du ou des document(s) relié(s).</p>
--	---	--	--

¹ Avant d'autoriser un dépôt final, chaque direction des travaux concernée doit préalablement s'assurer que toutes les dernières corrections demandées ont été apportées à la satisfaction du jury.

² Le passage au dépôt en version numérique n'invalide pas les [normes de présentation](#) toujours en vigueur à la FASAP pour les essais.

1.8. LA RECHERCHE À LA FASAP

<https://www.usherbrooke.ca/fasap/recherche/la-recherche-a-la-fasap/>

Les étudiantes et les étudiants sont invités à prendre l’initiative pour discuter avec des [membres du corps professoral](#) au sujet d’une ou de quelques thématiques dans le but de cadrer l’objet de leur production de fin d’études (essai).

Voici les trois créneaux stratégiques de recherche :

1.8.1. Intervention éducative en activité physique et santé (IEAPS)

Avec les professeures Sylvie Beaudoin, Véronique Boudreault et Pascale Morin et les professeurs Félix Berrigan, David Bezeau, Jean-François Desbiens, Martin Roy, Sylvain Turcotte, Louis Vaillancourt et François Vanderclayen.

Axes de recherche :

- L’identification des perceptions des acteurs (intervenant, apprenant, administrateur, autre) en exercice ou futurs intervenants quant à diverses dimensions associées à l’intervention éducative (didactiques, pédagogiques et disciplinaires);
- L’analyse des pratiques (conditions et processus d’enseignement-apprentissage) des étudiants en formation initiale, d’intervenants novices en période d’insertion professionnelle et celles d’intervenants expérimentés (enseignement, entraînement, etc.) ayant développé des pratiques pédagogiques en vue d’en dégager des constats et de favoriser des transferts en formation initiale dans divers milieux de la pratique professionnelle et l’exercice de la profession;
- Le développement et l’expérimentation des modèles de formation pour les formateurs universitaires (inclut l’ensemble des personnes qui interviennent auprès des personnes à « former ») qui soient cohérents à l’exercice de la profession, autant en formation initiale, aux études avancées que pour des activités de perfectionnement, et ce, pour les intervenants en exercice dans des démarches d’accompagnement avec des gens « expérimentés » et de formation à la supervision pédagogique.

1.8.2. Kinésiologie, santé et vieillissement (KSV)

Avec les professeures Isabelle Dionne et Eléonor Riesco et les professeurs Pierre Boulay, Martin Brochu et Eric Goulet.

- Les sujets étudiés sont l’impact de l’âge sur la composition corporelle, le métabolisme énergétique et des substrats, ainsi que les modalités de réadaptation physique et d’exercice physique sur la santé des personnes âgées. Certains thèmes plus précis comme la perte de poids, la sarcopénie, l’inflammation, l’impact de la ménopause et la téléadaptation sont abordés.
- Ces recherches sont menées au Centre de recherche sur le vieillissement de Sherbrooke auprès de la population des personnes âgées autonomes ou en perte d’autonomie présentant des problèmes de santé reliés au vieillissement et à la sédentarité.

Thèmes et méthodologies de recherche :

- Composition corporelle par absorptiométrie biphotonique à rayons X (DXA), obésité, distribution du tissu adipeux, balance énergétique (activité physique et nutrition), facteurs de risque des maladies cardiovasculaires, du diabète de type 2 et des incapacités physiques;
- Métabolisme du glucose par tomographie d'émission de positrons (TEP scan), métabolisme protéique par clamp protéique, résistance à l'insuline, protéines de signalisation intracellulaire, voie de signalisation à l'insuline, biopsie musculaire;
- Suppléments alimentaires;
- Entraînement aérobie, en musculation, entraînements par intervalles;
- Hydratation, déshydratation, hyperthermie, méta-analyse;
- Actimétrie, réadaptation, télésanté.

1.8.3. Neuromécanique et ergonomie (NERG)

Avec la professeure Marie-Eve Major et les professeurs Félix Berrigan, Pierre-Michel Bernier, Alain Delisle et Denis Gagnon.

Les sujets d'étude portent sur :

- la prévention des troubles musculosquelettiques liés au travail.
- la neurophysiologie du contrôle et de l'apprentissage du mouvement.
- la modélisation musculosquelettique individualisée.
- la sensibilité et la spécificité des mesures neuromécaniques.
- l'étude des fonctions cérébrales par neuro-imagerie.
- l'analyse détaillée de l'effort musculaire, l'adaptabilité des mécanismes posturaux.

2. MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL DE LA FASAP HABILITÉS À DIRIGER DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DANS CE PROGRAMME DE MAÎTRISE

Important :

L'étudiante ou l'étudiant **a la responsabilité de se trouver une personne membre du corps professoral** de la FASAP pour diriger ses travaux, notamment sa production de fin d'études (essai).

<https://www.usherbrooke.ca/fasap/personnel/professeurs/>

Pour ce programme d'études en cheminement de type cours, la responsabilité précitée doit être assumée le plus tôt possible et au plus tard à la fin du premier trimestre d'études.

3. CALENDRIER EN VIGUEUR À LA FASAP APPLICABLE À CE PROGRAMME

Veillez consulter le [calendrier facultaire](#) pour connaître les dates limites importantes : inscription, retrait d'activité(s) pédagogique(s), abandon(s), semaine de relâche, début et fin de session.

4. SERVICES OFFERTS À LA FASAP

4.1. SERVICES INFORMATIQUES

Veillez noter que deux techniciens en systèmes ordinés offrent du soutien technique pour gérer les défauts des équipements de la FASAP. Si vous constatez un bris, veuillez s'il vous plaît en aviser les techniciens (poste 65456 ou local A8-223; support.fasap@usherbrooke.ca). Pour une assistance technique en lien avec l'utilisation d'un logiciel, se référer à la Clé multimédia ou au [Carrefour de l'information](#). Pour la location de matériel audiovisuel à des fins pédagogiques, vous devez faire une demande de réservation au Service de soutien technique à la formation (local A2-272).

4.2. CRÉDITS D'IMPRESSION ET POSTES INFORMATIQUES

Pour vous procurer des crédits d'impression, vous devrez utiliser le système SIMUS. Vous aurez besoin de votre CIP et mot de passe habituel. Vous pourrez numériser (couleurs), photocopier et imprimer (noir et blanc).

La bibliothèque de droit (local A9-312) et le Carrefour de l'information sont deux alternatives intéressantes pour l'utilisation de postes informatiques et du service d'impression. Pour la bibliothèque de droit, les postes informatiques se trouvent directement à l'entrée de celle-ci et permettent l'impression sur les deux photocopieurs qui se trouvent à proximité. L'accès aux photocopieurs à partir de votre portable se fait par le biais du [Service d'impression mobile SIMUS](#). Vous aurez besoin de votre CIP et mot de passe habituel pour vous procurer des crédits d'impression SIMUS. Ceux-ci vous permettront de numériser (couleurs), photocopier et imprimer (noir et blanc). Pour une impression couleur ou pour des services spécialisés tels que reliure, boudinage, etc., vous devez vous diriger vers Photadme (local A8-151). Pour l'accès aux logiciels spécialisés de la FASAP, vous pouvez utiliser le service de [postes de travail virtuel](#). Divers services vous sont aussi offerts au [Carrefour de l'information](#).

4.3. BUREAUX DE TRAVAIL

Vous pouvez demander un bureau de travail dans un des deux locaux réservés aux étudiantes et aux étudiants de maîtrise : local A8-227 (pour celles et ceux dans la concentration IEAPS) et local A8-321 pour celles et ceux des deux autres concentrations (KSV et NERG).

La demande de bureau doit être faite au secrétariat administratif par courriel : secretariat.fasap@usherbrooke.ca pour le local A8-321 et auprès d'une ou d'un membre du corps professoral responsable du laboratoire d'intervention éducative en activité physique et santé pour le local A8-227.

4.4. SALON DES ÉTUDIANTS GRADUÉS

Le local A8-331, aussi appelé salle de séminaires, sert de salon pour les étudiantes graduées et les étudiants gradués. Vous y trouverez un réfrigérateur, un micro-ondes, une cafetière, des divans, etc.

4.5. MESURES D'ACCOMMODEMENT

L'Université de Sherbrooke veille à éliminer toute forme de discrimination dans l'évaluation des demandes d'admission. Également, la FASAP soutient les étudiants et les étudiantes en situation de handicap.

Pour obtenir une mesure adaptative, dans un premier temps, il faut vous adresser au [Programme d'intégration](#). Par la suite, il faudra rencontrer la coordonnatrice académique, madame Catherine Lestage (local A8-204), pour mettre en place les mesures appropriées.

Le site de la FASAP permet d'accéder à divers formulaires, dont des informations sur les stages, l'inscription à certains cours à option ainsi que les horaires de cours et d'examens. Il faut sélectionner l'onglet « [Étudiants](#) » du site.

De plus, vous pouvez trouver de la documentation relative à une activité pédagogique en particulier sur la plateforme *Moodle* de l'Université de Sherbrooke (par exemple, les présentations *PowerPoint*).

5. COMITÉS FACULTAIRES PERTINENTS POUR LA MAÎTRISE

5.1. COMITÉ DE PROGRAMME

[Règlement des études de l'Université de Sherbrooke](#), articles 8.3.1 Comité de programme, 8.3.1.1 Mandat et 8.3.1.2 Composition.

5.1.1. Membres de ce comité pour l'année 2020-2021

Pierre-Michel Bernier, professeur agrégé et directeur du programme de maîtrise

Pierre Boulay, professeur agrégé

Eric Goulet, professeur agrégé et directeur du programme de doctorat

Jean Hamel, adjoint au décanat, au vice-décanat et aux responsables de programme

Martin Roy, professeur titulaire

N. B. Les trois postes de représentation étudiante (un poste par concentration) sont comblés au début du trimestre d'automne suite à un appel de candidatures étudiantes.

5.2. COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES :

[Règlement des études de l'Université de Sherbrooke](#), articles 8.3.2 Comité des études de 1^{er} cycle ou des études supérieures et 8.3.2.1 Mandat.

5.2.1. Membres de ce comité pour l'année 2020-2021 :

Pierre-Michel Bernier, professeur agrégé et directeur du programme de maîtrise

Alain Delisle, professeur titulaire, vice-doyen et directeur du programme de DESS de 2^e cycle en exercices thérapeutiques

Jean-François Desbiens, professeur titulaire

Eric Goulet, professeur agrégé et directeur du programme de doctorat

Jean Hamel, adjoint au décanat, au vice-décanat et aux responsables de programme

Marie-Eve Major, professeure agrégée

Pascale Morin, professeure agrégée

Brigitte Séguin, secrétaire de faculté (sur invitation)

6. FOIRE AUX QUESTIONS

- a) **En moyenne, quelle est la durée totale de temps requis pour compléter un parcours de formation d'un programme de maîtrise à la Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP)?**

La durée optimale de temps est de six (6) trimestres consécutifs, soit une période de deux (2) ans. Néanmoins, pour le cheminement de type cours, l'étudiante ou l'étudiant dispose d'une durée maximale de neuf (9) trimestres/trois (3) ans (régime d'études à temps complet) et de dix-huit (18) trimestres/six (6) ans (régime d'études à temps partiel) pour pouvoir compléter sa maîtrise sans quoi, il peut y avoir exclusion du programme. En bref, l'engagement étudiant est une condition importante.

- b) **Quels sont les principaux éléments qui distinguent le cheminement de type recherche par rapport à celui de type cours?**

Même si le nombre de crédits accordés est le même dans chacun des deux cheminements soit quarante-cinq (45) crédits, le **cheminement de type recherche** se destine à une clientèle étudiante d'abord intéressée à développer sa connaissance du processus de la recherche, notamment par la production d'un mémoire de dix-huit (18) ou de vingt-quatre (24) crédits selon la concentration choisie, mais également, par la suite, à possiblement poursuivre des études de doctorat.

Le **cheminement de type cours** est plus approprié pour une personne qui désire améliorer sa pratique professionnelle, voire innover, avec la production d'un essai de six (6) ou de huit (8) crédits selon la concentration choisie.

- c) **Est-ce que l'offre trimestrielle des activités pédagogiques est possible selon un horaire de cours pendant la journée ou selon un horaire qui pourrait comporter des cours en soirée?**

Mis à part les activités pédagogiques tutorales, les activités pédagogiques comportant des groupes-cours sont offertes selon un horaire de cours pendant la journée durant les trimestres d'automne et d'hiver.

- d) **Est-il possible de commencer le programme de maîtrise en cheminement de type cours à la FASAP lors du trimestre d'hiver ou d'été?**

Oui pour le trimestre d'hiver, mais l'offre trimestrielle de certaines activités pédagogiques obligatoires varie selon chaque trimestre de l'année. La figure 1 du présent guide présente cette offre trimestrielle des activités pédagogiques du programme. Cependant, spécifiquement pour le cheminement de type cours, le programme ne peut pas être amorcé lors du trimestre d'été.

e) **Est-il possible de m'inscrire dans le cheminement de type cours à temps partiel?**

Une inscription à temps partiel est possible seulement pour un cheminement de type cours. Considérant l'offre trimestrielle des activités pédagogiques (voir la figure 1), l'établissement du plan de formation avec sa direction des travaux est conséquemment une priorité dès que possible en début de parcours de formation.

f) **Puis-je déposer ma demande d'admission en cheminement de type cours sans avoir préalablement trouvé une personne membre du corps professoral de la FASAP pour diriger mes travaux?**

Conformément aux [règles facultaires](#) du programme de maîtrise en sciences de l'activité physique, la responsabilité de se trouver une directrice ou un directeur de travaux incombe à l'étudiante ou à l'étudiant au plus tard à la fin du premier trimestre d'études avec le cheminement de type cours.

g) **Y a-t-il des bourses institutionnelles et facultaires disponibles pour le programme de maîtrise en sciences de l'activité physique?**

D'abord, en ce qui concerne les bourses à la FASAP, chaque étudiante inscrite et chaque étudiant inscrit **dans le programme avec le cheminement de type cours** reçoit une bourse de progression de 1 000 \$ après chaque bloc de 15 crédits complétés, pourvu qu'une moyenne cumulative de 3,3 /4,3 soit maintenue.

La Fondation de l'Université de Sherbrooke offre également quelques bourses aux cycles supérieurs. Pour connaître les autres opportunités de financement au niveau des études supérieures :

<https://www.usherbrooke.ca/admission/couts-et-aide-financiere/aide-financiere/>

h) **Dois-je toujours m'inscrire à chaque activité pédagogique même si c'est une activité pédagogique tutorale?**

Oui, vous devez vous inscrire dans le cas de chaque activité pédagogique du programme de maîtrise, et ce, même si c'est une activité tutorale (activité d'enseignement individualisé). Également, dans le cas où une activité pédagogique a **déjà** été inscrite lors d'un trimestre d'études **antérieur**, mais n'est toujours pas présentement complétée lors du trimestre suivant, vous n'avez pas à l'inscrire une deuxième fois.

De plus, dans le cas de l'inscription à effectuer pour chaque activité tutorale, [un formulaire facultaire](#) est également à compléter puis à remettre à la commis aux affaires académiques (local A8-205) avant l'inscription à cette activité pédagogique.

i) Vers la fin du parcours de formation du programme de maîtrise, à partir de quand précisément s'appliquent les frais de scolarité réduits?

C'est applicable **uniquement** une fois que le dépôt initial de l'essai aura été formellement effectué et à une date située **avant la date limite de modification du trimestre d'études en cours**.

Le dépôt initial de l'essai doit être effectué selon les procédures en vigueur à la FASAP et présentées dans ce guide dans la section 1.7 à l'étape 7.

Une fois cette importante étape du parcours de formation franchie, le statut de l'étudiante ou de l'étudiant est alors placé en mode évaluation. Des frais de scolarité réduits s'appliquent donc, mais uniquement à partir de ce moment-là.

Dans ce contexte bien particulier, chaque étudiante ou chaque étudiant **n'a cependant droit qu'à un seul trimestre placé en mode évaluation**. Advenant le cas où l'étudiante n'est pas prête ou l'étudiant n'est pas prêt à effectuer son dépôt final avant la fin de son trimestre d'évaluation, sa situation l'oblige conséquemment à retourner en trimestre de rédaction et la réduction des frais de scolarité ne s'applique donc plus.

j) Dois-je nécessairement m'inscrire consécutivement chaque trimestre d'études (automne, hiver, été) donc sans interruption pendant tout le parcours de formation du programme de maîtrise?

Non, mais vous **devrez** alors en aviser **préalablement** par courriel la commis aux affaires académiques (etude-sup.fasap@usherbrooke.ca) **avant le trimestre ciblé**.

De plus, votre direction des travaux **doit préalablement être informée** de cette intention.

Finalement, vous ne pouvez recourir aux services de votre direction des travaux au cours d'un trimestre pendant lequel vos études sont suspendues.

k) Puis-je demander un délai pour pouvoir compléter une activité pédagogique?

Oui dans la mesure où le [formulaire facultaire de demande de délai](#) est rempli puis déposé au secrétariat des études de la FASAP (local A8-205).

l) Est-il possible de faire un examen avant la date prévue dans le plan d'une activité pédagogique?

En aucun temps il n'est possible de faire un examen avant la date formellement prévue. En cas d'absence à une évaluation, l'étudiante ou l'étudiant doit en aviser dès que possible la secrétaire de faculté dont les coordonnées apparaissent à la fin de cette Foire aux questions.

Défaut de se soumettre à une évaluation

Se référant à la date prévue de l'examen oral ou écrit, cinq (5) jours ouvrables sont accordés à l'étudiante ou à l'étudiant après cette date afin de lui permettre de justifier son défaut à se soumettre à une telle évaluation à la secrétaire de faculté dans la mesure où elle ou il pourra y donner suite personnellement selon son état de santé, et ce, par écrit ou encore verbalement ou même par l'intermédiaire d'une autre personne mandataire.

Pour toute autre question jugée pertinente **relative au contenu du programme de maîtrise et aux trois grilles de conception du parcours de formation** (cheminement de type cours dans chacune des trois concentrations du programme proposées), par exemple, pour les activités pédagogiques et la qualité de l'enseignement :

Directeur du programme de maîtrise :

Professeur Pierre-Michel Bernier, Ph. D.
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Faculté des sciences de l'activité physique, local A8-308
Tél. : 819 821-8000, poste 62731 – Télécopieur : 819 821-7970
Pierre-Michel.Bernier@USherbrooke.ca

Pour toute autre question jugée pertinente **relative au processus d'admission, d'inscription et à la reconnaissance des acquis**

Secrétaire de faculté :

Madame Brigitte Séguin, M. Sc.
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Faculté des sciences de l'activité physique, local A8-207
Tél. : 819 821-8000, poste 63723 – Télécopieur : 819 821-7970
Brigitte.Seguin@USherbrooke.ca

INDEX

[Activités pédagogiques du programme](#)

[Bourses d'études](#)

[Calendrier du programme en 2020-2021](#)

[Comité de programme](#)

[Comité des études supérieures](#)

[Corps professoral](#)

[Créneaux de recherche](#)

[Direction du programme de maîtrise](#)

[Finalités de formation du programme](#)

[Foire aux questions](#)

[Grilles de conception du parcours de formation](#)

[Programme de maîtrise](#)

ANNEXE 1

LES POLITIQUES, NORMES, DIRECTIVES, PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS :

Politiques en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :

- 2500-006 [Politique générale d'admission](#)
- 2500-011 [Protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke](#)
- 2500-016 [Politique linguistique](#)
- 2500-021 [Politique sur l'intégrité en recherche et sur les conflits d'intérêts](#)
- 2500-028 [Politique en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains](#)
- 2500-036 [Politique de sécurité de l'information](#)

Règlements en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :

- 2575-009 [Règlement des études](#), dont les [informations relatives au plagiat,³ et autres délits](#)

Directives, normes et procédures en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :

- 2600-025 [Directive relative au dépôt des productions de fin d'études](#)
- 2600-063 [Directive relative à l'utilisation, à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels](#)

Autres documents pertinents à consulter tout au long du parcours de formation :

- [Guide de présentation des documents écrits pour les travaux, essais, mémoires \(...\)](#)
- [Règlement complémentaire des études](#)

³ Informations relatives au plagiat dans le [plan d'activité pédagogique type](#)

ANNEXE 2

GRILLES DE CONCEPTION DU PARCOURS DE FORMATION POUR LE CHEMINEMENT DE TYPE COURS SELON LA CONCENTRATION CHOISIE

Grille de conception du parcours de formation
Programme de maîtrise en sciences de l'activité physique
Concentration : intervention éducative en activité physique et santé

Années							
Trimestres							
Activités pédagogiques							Crédits
Obligatoire (tronc commun) EPK 804							3
Obligatoire à option (cheminement) EPK 826 ou EPK 827							3
Obligatoires (cheminement) EPK 810 - EPK 811 - EPK 813 - EPK 870							15
Au choix (cheminement) EPK 833 - 834 - 840 - 841 - 845 - 856 EPK 857 - 858 - 859 - 871 - 872							24
Total des crédits							45

N. B. – Pour un trimestre d'études à la maîtrise, une charge de travail raisonnable correspond à l'équivalent de 9 à 15 crédits, la norme étant d'environ 12 crédits.

*** OBLIGATOIRE (Tronc commun) : 3 crédits**

EPK 804 [Méthodes d'investigation](#) (3 cr.)

*** À OPTION (cheminement) : 3 crédits**

EPK 826 [Méthodes qualitatives de recherche](#) (3 cr.)

EPK 827 [Méthodes statistiques](#) (3 cr.)

*** OBLIGATOIRES (cheminement) : 15 crédits**

EPK 810 [Activité d'application I](#) (3 cr.)

EPK 811 [Activité d'intégration I](#) (3 cr.)

EPK 813 [Essai](#) (6 cr.)

EPK 870 [Séminaire en intervention en activité physique](#) (3 cr.)

*** AU CHOIX (cheminement) : 24 crédits**

EPK 833 [Supervision en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 834 [Individualisation de l'intervention en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 845 [Aspects nutritionnels en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 856 [Lectures dirigées](#) (3 cr.)

EPK 857 [Activité d'application II](#) (3 cr.)

EPK 858 [Activité d'intégration II](#) (3 cr.)

EPK 859 [Projet d'étude individuel](#) (3 cr.)

EPK 871 [Intervention en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 872 [Apprendre en situation d'activité physique](#) (3 cr.)

Toute autre activité pédagogique hors FASAP **sur recommandation initiale de la directrice ou du directeur de maîtrise avec l'approbation préalable du directeur du programme de maîtrise.**

Étudiante/Étudiant : _____ Matricule : _____ Direction des travaux : _____

Grille de conception du parcours de formation
Programme de maîtrise en sciences de l'activité physique
Concentration : kinésiologie, santé et vieillissement

Années							
Trimestres							
Activités pédagogiques							Crédits
Obligatoire (tronc commun) EPK 804							3
Obligatoires (cheminement)							27
EPK 808 - 809 - 810 - 811 - EPK 827 - 861 - 862 - 863 - 864 - 865 - 890							
Au choix (cheminement)							15
EPK 856 - 857 - 858 - 859							
Total des crédits							45

N. B. – Pour un trimestre d'études à la maîtrise, une charge de travail raisonnable correspond à l'équivalent de 9 à 15 crédits, la norme étant d'environ 12 crédits.

* **OBLIGATOIRE** (Tronc commun) : 3 crédits

EPK 804 [Méthodes d'investigation](#) (3 cr.)

* **OBLIGATOIRES** (cheminement) : 27 crédits

EPK 808 [Séminaire de lecture I](#) (2 cr.)

EPK 809 [Séminaire de lecture II](#) (2 cr.)

EPK 810 [Activité d'application I](#) (3 cr.)

EPK 811 [Activité d'intégration I](#) (3 cr.)

EPK 827 [Méthodes statistiques](#) (3 cr.)

EPK 861 [Methodologie évaluative en vieillissement](#) (2 cr.)

EPK 862 [Vieillessement du système endocrinien](#) (1 cr.)

EPK 863 [Vieillessement du système cardiorespiratoire](#) (1 cr.)

EPK 864 [Vieillessement du système nerveux](#) (1 cr.)

EPK 865 [Vieillessement du système musculosquelettique](#) (1 cr.)

EPK 890 [Essai](#) (8 cr.)

* **AU CHOIX** (cheminement) : 15 crédits

EPK 835 [Évaluation des composantes de la capacité cardiorespiratoire](#) (3 cr.)

EPK 837 [Kinésiologie clinique](#) (3 cr.)

EPK 856 [Lectures dirigées](#) (3 cr.)

EPK 857 [Activité d'application II](#) (3 cr.)

EPK 858 [Activité d'intégration II](#) (3 cr.)

EPK 859 [Projet d'étude individuel](#) (3 cr.)

Toute autre activité pédagogique hors FASAP **sur recommandation initiale de la directrice ou du directeur de maîtrise avec l'approbation préalable du directeur du programme de maîtrise.**

Étudiante/Étudiant : _____ Matricule : _____ Direction des travaux : _____

Grille de conception du parcours de formation
Programme de maîtrise en sciences de l'activité physique
Concentration : neuromécanique et ergonomie

Années							
Trimestres							
Activités pédagogiques							Crédits
Obligatoire (tronc commun) EPK 804							3
Obligatoires à option (cheminement) EPK 823 - 881 - 882 - 884 - 885							9
Obligatoires (cheminement) EPK 808 - 809 - 810 – 811 - 827 – 880 - 890							24
Au choix (cheminement) EPK 856 - 857 - 858 - 859 - 883							9
Total des crédits							45

N. B. – Pour un trimestre d'études à la maîtrise, une charge de travail raisonnable correspond à l'équivalent de 9 à 15 crédits, la norme étant d'environ 12 crédits.

* **OBLIGATOIRE** (Tronc commun) : 3 crédits

EPK 804 [Méthodes d'investigation](#) (3 cr.)

* **À OPTION** (cheminement) : 9 crédits

EPK 823 [Électromyographie; force et fatigue musculaire](#) (3 cr.)

EPK 881 [Biomécanique du mouvement humain](#) (3 cr.)

EPK 882 [Traitement et visualisation de données](#) (3 cr.)

EPK 883 [Analyse de postes de travail](#) (3 cr.)

EPK 884 [Modélisation neuromusculosquelettique](#) (3 cr.)

EPK 885 [Contrôle sensorimoteur](#) (3 cr.)

* **OBLIGATOIRES** (cheminement) : 21 crédits

EPK 808 [Séminaire de lecture I](#) (2 cr.)

EPK 827 [Méthodes statistiques](#) (3 cr.)

EPK 809 [Séminaire de lecture II](#) (2 cr.)

EPK 880 [Neuromécanique](#) (3 cr.)

EPK 810 [Activité d'application I](#) (3 cr.)

EPK 890 [Essai](#) (8 cr)

EPK 811 [Activité d'intégration I](#) (3 cr.)

* **AU CHOIX** (cheminement) : 9 crédits

EPK 856 [Lecture dirigées](#) (3 cr.)

EPK 857 [Activité d'application II](#) (3 cr.)

EPK 858 [Activité d'intégration II](#) (3 cr.)

EPK 859 [Projet d'étude individuel](#) (3 cr.)

Toute autre activité pédagogique hors FASAP **sur recommandation initiale de la directrice ou du directeur de maîtrise avec l'approbation préalable du directeur du programme de maîtrise.**

Étudiante/Étudiant : _____ Matricule : _____ Direction des travaux : _____

ANNEXE 3

PLAN D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE D'UN ESSAI

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
DÉPARTEMENT DE KINANTHROPOLOGIE

PLAN D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Titre de l'activité pédagogique : Essai

Sigle de l'activité pédagogique (selon la concentration) :

EPK 813 pour la concentration *Intervention éducative en activité physique et santé* (IEAPS)

EPK 890 pour la concentration *Kinésiologie, santé et vieillissement* (KSV)

EPK 890 pour la concentration *Neuromécanique et ergonomie* (NERG)

Nombre de crédits : 6 en IEAPS, 8 en KSV et en NERG

Activité pédagogique préalable (concentration IEAPS seulement) :

EPK 870 Séminaire en intervention en activité physique

Programme : Maîtrise en sciences de l'activité physique

Cheminement : Type cours

Responsable de l'activité pédagogique : Direction des travaux

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

1.1 CIBLE DE FORMATION

- Démontrer sa capacité de produire une réflexion écrite articulée sur une problématique relevant de l'activité physique et sportive et/ou de l'intervention dans ce domaine.

1.2 CONTENU

- Rédaction d'un essai documenté témoignant d'un effort de synthèse et d'organisation des connaissances. Cet essai peut prendre la forme d'une réflexion critique sur un thème particulier, d'une analyse critique autour de questions dégagées par rapport à une problématique définie, d'une recherche exploratoire touchant un contexte ou une clientèle clairement identifiée, etc.

2. LIENS AVEC LES AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION DU PROGRAMME

L'essai constitue la production de fin d'études d'un parcours de formation dans un cheminement de type cours et s'inscrit dans la foulée des activités pédagogiques du programme.

3. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Comme cette activité pédagogique se situe en fin de parcours de formation, l'atteinte de ses objectifs d'apprentissage est intimement liée à l'atteinte des [objectifs généraux et spécifiques du programme de maîtrise](#) pour un cheminement de type cours.

4. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

De par la nature de cet ouvrage de réflexion, l'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux doivent obtenir l'approbation requise en matière d'éthique lorsque l'objet d'études de l'essai requiert des sujets humains.

L'obtention de cette approbation facultaire est préalable au début des travaux et est délivrée par la personne qui dirige le programme de maîtrise.

N. B. Le certificat d'éthique obtenu doit être annexé à l'essai lors du dépôt final.

Même si la production de l'essai est régie par des normes de présentation, il convient que des modalités de fonctionnement et de collaboration soient définies entre la direction des travaux et l'étudiante ou l'étudiant pour toute la période de rédaction. Ceci peut déjà avoir été fait lors de l'établissement du plan de formation ou encore à partir de maintenant.

Le dépôt initial de même que le dépôt final de l'essai s'effectuent selon les modalités prévues dans le [Règlement facultaire des études supérieures](#) notamment aux articles 3.1.2 pour le dépôt initial et 3.2.2 pour le dépôt final. Le [guide étudiant pour le cheminement de type cours](#) peut aussi être consulté à ce sujet.

Si conjointement désirée par l'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux, une présentation publique de l'essai est toujours possible après le dépôt initial une fois que les deux membres du jury ont complété l'évaluation de l'essai.

5. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Une fois le dépôt initial effectué par l'étudiante ou l'étudiant, l'essai est évalué par un jury composé de :

1. La personne membre du corps professoral de la Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP) qui dirige le parcours de formation (direction d'essai) de cette étudiante ou de cet étudiant;
2. Une deuxième personne membre interne ou externe à la FASAP préalablement approuvée par la direction du programme.

La constitution de ce jury doit préalablement être approuvée par la direction du programme. Cette obligation d'approbation réfère à [3.1.3.4 Direction des productions intermédiaires et de fin d'études](#) du *Règlement des études* (Règlement 2575-00) et au [guide étudiant pour le cheminement de type cours](#).

Même s'il n'y a pas de présentation publique, la période accordée aux deux membres du jury est identique à celle accordée pour un mémoire soit vingt (20) jours ouvrables pour remettre leur évaluation et demande de corrections mineures ou majeures, s'il y a lieu. Si la période d'évaluation comprend la période des fêtes, le délai est de trente (30) jours ouvrables et de quarante (40) jours ouvrables pendant la période estivale de vacances annuelles. L'évaluation de l'essai s'effectue à l'aide du [formulaire facultaire Évaluation de l'essai](#).

Au plus tard huit (8) semaines après la réception du dernier rapport d'évaluation, le jury attribue la mention « R » pour réussite ou « E » pour échec

Une mention d'excellence accordée par les membres de ce jury permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'effectuer le dépôt électronique de son essai sur la plateforme institutionnelle [Savoirs UdeS](#).

Conformément à un paragraphe de [l'article 4.5.1.5 du Règlement des études](#) : « Les activités pédagogiques et les productions évaluées par un jury ne peuvent faire l'objet d'une révision de notes, notamment les productions intermédiaires et de fin d'études et les stages obligatoires. ».

6. QUALITÉ DE LA LANGUE

En matière de connaissance de la langue, la FASAP réfère d'abord au [chapitre 6 du Règlement des études](#) de l'Université de Sherbrooke à titre de dénominateur commun à toutes les facultés puis au [chapitre 6 du Règlement complémentaire des études](#) de la FASAP.

7. DOCUMENTS ET/OU MATÉRIEL OBLIGATOIRES

La présentation de l'essai doit respecter ce que prévoit le [Guide de présentation des documents écrits pour les travaux, essais, mémoires et thèses](#) de la Faculté d'éducation.

Également, des documents relatifs au sujet de l'essai, aux plans du contenu et de la forme, seront proposés par la direction des travaux et/ou par une autre personne membre du jury.

8. CONSENTEMENT ENTRE LES PARTIES

Le plan de formation en vigueur pour le programme de maîtrise formalise un tel consentement. Ratifié en début de parcours entre la directrice ou le directeur d'essai et l'étudiante ou l'étudiant, le plan de formation personnalise avec précision les principaux éléments nécessaires à la réalisation de la formation et, de ce fait, le cadre de réalisation de l'essai.

9. LUTTE ANTI-PLAGIAT – DOCUMENT D'INFORMATION DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille! Nous vous référons au document adopté par le conseil universitaire de l'Université de Sherbrooke le 6 juin 2012 afin de bien comprendre la notion de « plagiat » et de vous éviter des sanctions en fonction du chapitre 9 du *Règlement sur les études* (Règlement 2575-009).



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources